

suffisantes du côté de la Savoie et de la Suisse pour protéger cette ville, de la Saône au Rhône et de la porte de Vaise à celle de Saint-Clair. Louis XII donna l'ordre d'abattre le bourg Saint-Vincent, dans le but de construire, sur son emplacement, de fortes murailles susceptibles de soutenir un long siège. Les magistrats de Lyon tenaient plus au bourg Saint-Vincent très-peupleux, qu'aux nouveaux remparts dont on s'était passé jusqu'alors. Ils prévoyaient de nouveaux impôts à supporter pour les frais d'établissement, pour ceux d'entretien et de garde. Ils adressèrent leurs *remontrances* au roi, sur le dommage qu'ils allaient éprouver par la suppression d'une aussi grande étendue de terrain. Louis XII ne les accueillit pas. L'inquiétude était grande lorsque Jehan de Paris, alors en Cour, obtint du monarque, à force d'observations fondées sur l'art, que le faubourg Saint-Vincent serait épargné.

D'après lui, les fortifications projetées, au lieu d'être construites à la porte et le long des fossés de la Lanterne, seraient plus avantageusement établies au nord de la ville, en couronnant la montagne Saint-Sébastien.

Cet avis était effectivement plus conforme aux règles de l'art militaire ; la situation de cette défense sur un point culminant, d'un accès facile, dénotait l'habileté de notre artiste comme ingénieur.

Louis XII, dont l'esprit se trouvait favorablement préparé par les efforts de son peintre, finit par se rendre aux raisons données par l'administration Consulaire de Lyon. Ce prince envoya des lettres patentes qui nommaient Perréal surveillant des nouvelles fortifications, sous les ordres du Gouverneur Jacques de Trivulce. Perréal traça les plans, depuis la rive gauche de la rivière de Saône, montant le plateau de la Croix-Rousse, enfermant toute la colline Saint-Sébastien, et venant finir sur la rive droite du Rhône, tels qu'ils ont été exécutés dans la suite.